

**ARRÊTÉ PERMANENT N° AM-2026-03
PORTANT INTERDICTION DE LA BAIGNADE
DANS LA BIÈVRE**

Le Maire de la Commune des Loges-en-Josas (Yvelines),

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2213-1 et suivants,

Vu le code de la Santé Publique, notamment les articles L.1332-1, et L1322-2,

Vu le code de l'Environnement,

Considérant que la zone humide de la vallée de la Bièvre n'est pas aménagée pour la baignade et que son utilisation à cette fin est de nature à porter atteinte à la santé et à la sécurité des personnes,

Considérant que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire d'édicter une interdiction de baignade dans ce lieu,

ARRÊTE

Article 1 : La baignade est strictement interdite dans la Bièvre située sur le territoire de la commune.

Article 2 : Toute infraction au présent arrêté pourra faire l'objet des mesures prévues par les textes en vigueur et entraîner l'intervention des services de police.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune et sur le site concerné. Un dispositif de signalisation adapté sera mis en place aux abords de la Bièvre.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Article 5 : Madame le Commissaire de Police nationale de Versailles, Monsieur le Responsable de la Police municipale et Monsieur le Responsable des Services techniques ainsi que le SIAVB (Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Loges-en-Josas, le 8 juillet 2026
Le Maire,

Caroline DOUCERAIN

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2026

Application agréée E-legalite.com

Mairie • 2 Grande Rue • 78350 Les Loges-en-Josas • ☎ 01 39 07 16 70

accueil@mairieleslogesenjosas.fr • www.mairieleslogesenjosas.fr